



Certification complémentaire en Histoire des Arts session 2008

publié le 18/05/2012 - mis à jour le 28/04/2017

Rapport du jury

Descriptif :

Rapport du jury de certification complémentaire en histoire des arts session 2008 destinés aux futurs candidats à cette certification.

Sommaire :

- Dispositions générales.
- Le rapport fourni par le candidat.
- **L'exposé.**
- **L'entretien.**

Académie de Poitiers

Certification complémentaire en histoire de l'art session 2008 : observations du jury

12 professeurs se sont inscrits à cette session. L'épreuve orale a eu lieu les 28 et 29 mai, dans les locaux du rectorat de Poitiers (pôle pédagogique, immeuble de la SAFT, rue Leclanché).

● Dispositions générales.

Le jury se compose des IA-IPR chargés du dossier Histoire des arts dans l'académie et d'un professeur dispensant cet enseignement en lycée. Le jury se conforme à la note de service qui régit l'examen, N°2004-175 du 19 octobre 2004. Ce texte de base est consultable sur [le site du ministère](#) . Il est bien évident que les candidats ont tout à gagner à prendre connaissance de cette réglementation.

Bien que tous les inscrits aient fait parvenir leur rapport, seulement 10 candidats se sont présentés : la simple courtoisie voudrait que l'on prévienne en cas d'absence. Aucun autre matériel que le nécessaire pour un exposé suivi d'un entretien n'est mis en place.

Résultats : le jury a attribué des notes de 2 à 18/20 ; cinq candidats se sont vus décerner la certification complémentaire. Les indications ci-dessous sont censées contribuer à la formation personnelle des futurs postulants.

● Le rapport fourni par le candidat.

Comme l'indique la note de service, celui-ci n'est pas soumis à notation. Il n'empêche que le jury est pour le moins intrigué lorsque le candidat ne s'est pas conformé à ce qui est pourtant clairement demandé :

○ formellement, au plus cinq pages dactylographiées ;

○ pour les contenus, dans le domaine considéré :

- la nature des formations ;

- les expériences d'enseignement, dont une fera l'objet d'un « développement commenté ».

● L'exposé.

Sa durée est brève (10 minutes) : il importe donc de le structurer, en songeant en particulier à sa conclusion. Il est inutile de passer du temps à répéter ce qui est inscrit dans le rapport. Inutile également de multiplier les preuves matérielles de son parcours universitaire, fût-il prestigieux, et plus encore de dissenter complaisamment sur son propre bénéfice à fréquenter quelque paradis artistique.

L'on doit rappeler en revanche que l'objet de cette certification est de déceler en chaque candidat les qualités indispensables pour enseigner l'histoire des arts à des élèves : ceux-ci ne doivent donc en aucun cas paraître évacués de la présentation, qui devra s'attacher au contraire à faire état d'une réflexion approfondie sur les modalités d'une transmission à un public de lycéens, voire au public scolaire dans son ensemble.

● L'entretien.

Au-delà des contenus révélés par l'exposé, le candidat doit s'attendre à ce que le jury mette à profit l'entretien pour explorer des domaines peu ou pas abordés jusque là. La nature même de l'enseignement de l'histoire des arts exige une capacité d'ouverture et une aptitude à mettre ses propres connaissances en perspective dans le cadre d'un champ disciplinaire complexe, où se croisent de multiples problématiques, et qui mobilise des démarches très variées.

En matière de préparation, la moindre des précautions devrait consister à interroger la précision même des termes, en particulier ce qui peut sembler ambigu : le singulier pluriel « art/arts », la tension culture historique/culture esthétique, la disjonction culture/pratique artistiques. Enfin, il va de soi qu'une bonne connaissance des programmes dans les domaines éducatifs qui touchent, de près ou de loin, à l'histoire des arts, est chez le candidat un attendu incontournable : entre autres, la visite approfondie du site d'histoire des arts sur Educnet peut constituer un atout décisif.

Le président du jury 2008, Philippe Bazin (IA-IPR Education musicale et Chant choral).



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.